

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre
Ministère du travail, des relations sociales
et de la solidarité
127 rue de Grenelle
75700 PARIS

Paris, le 05 septembre 2007

N.Réf. CE/GV/DC/MM/07-0494

Dossier suivi par : David CAUSSE
Délégué Général Adjoint - d.causse@fhf.fr

Objet : LFSS 2008. Enveloppe médico-sociale personnes âgées.
Protocole Jacob. Plan Solidarité Grand Age.

Monsieur le Ministre,

Je souhaite appeler votre attention sur l'importance qu'accorde la Fédération Hospitalière de France à la fixation d'une enveloppe médico-sociale pour les personnes âgées qui soit compatible :

- avec les revalorisations statutaires et salariales issues des protocoles conclus par le gouvernement en octobre 2006, qui portent notamment sur les personnels de catégorie C, les plus largement représentés dans le secteur social et médico-social (aides-soignants, aides médico-psychologiques, etc) ;
- avec la poursuite du plan solidarité grand âge, pour sa deuxième année de mise en oeuvre.

Les estimations des accords salariaux, réalisées par les adhérents médico-sociaux de la FHF témoignent d'un impact important, toujours supérieur à 2% de la masse salariale, compte non-tenu des autres augmentations prévisibles (valeur du point, augmentation de certaines charges).

Pour ce qui concerne le plan solidarité grand âge (PSGA), le chiffrage réalisé par la FHF est de 850 millions de mesures nouvelles. Cette approche converge avec celle établie par le Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, puisque celle-ci a chiffré le PSGA à 4 milliards d'euros de mesures nouvelles sur 5 ans.

La FHF est consciente des contraintes élevées qui s'exercent sur les finances publiques, mais elle tient à souligner l'importance de poursuivre la dynamique de rattrapage du retard pris par le secteur médico-social des personnes âgées depuis 20 ans. La modestie actuelle de la part de l'ONDAM consacrée aux personnes âgées favorise la poursuite de cette orientation, avec un fort effet de levier, puisqu'un arbitrage de 1% de la totalité de l'ONDAM constitue une augmentation de 30% de la sous-enveloppe médico-sociale des personnes âgées.

Bien évidemment, la FHF se tient à votre disposition pour examiner tous les points qui vous paraîtraient utiles à l'atteinte de cet objectif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude EVIN

Madame Valérie LETARD
Secrétaire d'Etat chargé de la solidarité
Ministère du travail, des relations sociales
et de la solidarité
55 rue Saint-Dominique
75007 PARIS

Paris, le 05 septembre 2007

N.Réf. CE/GV/DC/MM/07-0494

Dossier suivi par : David CAUSSE
Délégué Général Adjoint - d.causse@fhf.fr

Objet : LFSS 2008. Enveloppe médico-sociale personnes âgées.
Protocole Jacob. Plan Solidarité Grand Age.

Madame le Secrétaire d'Etat,

Je souhaite appeler votre attention sur l'importance qu'accorde la Fédération Hospitalière de France à la fixation d'une enveloppe médico-sociale pour les personnes âgées qui soit compatible :

- avec les revalorisations statutaires et salariales issues des protocoles conclus par le gouvernement en octobre 2006, qui portent notamment sur les personnels de catégorie C, les plus largement représentés dans le secteur social et médico-social (aides-soignants, aides médico-psychologiques, etc) ;
- avec la poursuite du plan solidarité grand âge, pour sa deuxième année de mise en oeuvre.

Les estimations des accords salariaux, réalisées par les adhérents médico-sociaux de la FHF témoignent d'un impact important, toujours supérieur à 2% de la masse salariale, compte non-tenu des autres augmentations prévisibles (valeur du point, augmentation de certaines charges).

Pour ce qui concerne le plan solidarité grand âge (PSGA), le chiffrage réalisé par la FHF est de 850 millions de mesures nouvelles. Cette approche converge avec celle établie par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, puisque celle-ci a chiffré le PSGA à 4 milliards d'euros de mesures nouvelles sur 5 ans.

La FHF est consciente des contraintes élevées qui s'exercent sur les finances publiques, mais elle tient à souligner l'importance de poursuivre la dynamique de rattrapage du retard pris par le secteur médico-social des personnes âgées depuis 20 ans. La modestie actuelle de la part de l'ONDAM consacrée aux personnes âgées favorise la poursuite de cette orientation, avec un fort effet de levier, puisqu'un arbitrage de 1% de la totalité de l'ONDAM constitue une augmentation de 30% de la sous-enveloppe médico-sociale des personnes âgées.

Bien évidemment, la FHF se tient à votre disposition pour examiner tous les points qui vous paraîtraient utiles à l'atteinte de cet objectif.

Je vous prie d'agréer, Madame le Secrétaire d'Etat, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude EVIN